

LA SUBTILE FRONTIÈRE ENTRE POLYSÉMIE ET HOMONYMIE

UDC 811.133.1'373.42

Ivana Miljković

Université de Niš, Faculté de philosophie,
Département de langue et littérature françaises, Niš, Serbie

ORCID iD: Ivana Miljković

<https://orcid.org/0000-0002-8025-470X>

Résumé. *L'article propose une étude comparative de l'homonymie et de la polysémie. Nous présentons ces deux concepts dans le but d'en mettre en évidence les différences afin de savoir catégoriser les lexèmes, c'est-à-dire savoir distinguer ceux qui relèvent de chacun des deux cadres. À ce titre nous étudions en particulier le lexème cher, pour lequel la question de la classification se pose.*

La polysémie se caractérise par des sèmes partagés entre les différents sens d'un même lexème, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de l'homonymie. Notre méthode, descriptive et contrastive, consiste à associer à chaque lexème étudié des lexèmes ayant des sèmes en commun, puis à examiner les sèmes partagés et à conclure sur la nature homonymique ou polysémique de chaque cas.

Sur le plan formel, nous explorons certaines théories contemporaines. Cependant, nous ne négligeons pas la diachronie et l'étymologie, qui sont pertinentes pour notre sujet d'étude.

Le mot cher, en français, peut se comprendre de deux façons : soit pour désigner coûteux soit pour désigner aimé. Est-on face à un lexème polysème ou à deux lexèmes homonymes ? Nous soutenons la première hypothèse et l'argumentons, sur la base aussi de l'étymologie et de l'étude de différents dictionnaires.

Mots-clés : *homonymie, polysémie, étymologie, diachronie*

1. INTRODUCTION

Alors que sous le terme homonymie on évoque des lexèmes qui ont la même forme mais des sens totalement indépendants, la polysémie désigne les lexèmes ayant des sens différents mais apparentés. L'homonymie, ainsi que la synonymie et la paronymie, est connue déjà dans l'antiquité, alors que Bréal introduit la notion de polysémie dans la science du langage seulement vers la fin du XIX^{ème} siècle.

Submitted May 27, 2024; Accepted November 6, 2024

Corresponding author: Ivana Miljković

Faculty of Philosophy, University of Niš, Ćirila i Metodija 2, 18105 Niš, Serbia

E-mail: ivana.miljkovic@filfak.ni.ac.rs

Depuis, différentes formes de polysémie ont été présentées. Une question importante consiste à savoir identifier la différence entre la polysémie proprement dite, la polysémie logique et les autres formes de polysémie d'un côté, et l'homonymie de l'autre côté.

La plupart des linguistes part de l'homonymie pour expliquer la polysémie. C'est naturel, vu l'apparition plus récente du concept de polysémie.

Cependant, en nous appuyant sur l'approche de Pottier, nous sommes tentée de prendre le chemin inverse. Il part de la polysémie pour arriver à l'homonymie : 'L'homonymie est un cas de polysémie dont on ne voit pas la motivation (cette vision peut nettement varier selon la formation linguistique des intéressés) '. Ainsi donne-t-il des exemples de mots comme *régime*, *voler* ou *bouchon*, pour constater 'à nouveau un continuum, aussi nécessaire à considérer en synchronie qu'en diachronie' (Pottier : 1992).¹

Alors que les homonymes sont différents lexèmes dont la prononciation et/ou la graphie est la même, mais dont les sens sont complètement différents, le polysème est un lexème avec plusieurs sens apparentés.

Les homonymes français peuvent être homophones ou homographes. Les exemples sont nombreux et nous les avons déjà mentionnés dans un de nos articles (Miljković 2018 : 96-97).

Notre corpus, puisé dans plusieurs dictionnaires, est choisi d'après les critères que nous traitons. Nous avons retenu des lexèmes représentatifs d'homonymie, ainsi que des lexèmes polysèmes qui illustrent les différentes formes de polysémie.

Nous allons faire en particulier une analyse de polysèmes discutables tels que *voler* et *grève* pour examiner leurs caractéristiques sémantiques. D'un autre côté, pour illustrer la polysémie telle que Bréal l'a décrite, nous évoquerons des exemples comme *ordonnance*, *opération*, *bureau*, etc.

Puis nous arriverons à une étude détaillée du lexème *cher*.

2. CADRE THEORIQUE

On part de l'explication de Bréal qui a introduit la notion de polysémie en linguistique pour 'désigner le phénomène historique par lequel un mot ajoutait de nouveaux sens à son sens fondamental' (Bréal 1976 : 143-144).

D'après Arezki Derradji la polysémie

... désigne une notion qui paraît, *a priori*, facile à appréhender de manière intuitive mais dont il existe autant de formulations que d'auteurs ayant tenté de la définir. En effet, on peut facilement en décrire les principaux traits et en donner des exemples, mais on a du mal à caractériser avec précision cette notion pour en déterminer les limites et en donner des critères définitoires précis (Derradji 2014 : 59).

On peut constater, en observant les dictionnaires monolingues, que les lexicographes ont du mal à présenter de façon uniforme de tels lexèmes. L'emploi de règles conventionnelles – avec entrées et sous-entrées – variant selon les auteurs, illustre la difficulté à trouver les mêmes explications pour les mêmes lexèmes monosèmes, homonymes, polysèmes. Signalons cependant que la monosémie (Touratier 2000 : 92), ainsi d'ailleurs que l'homonymie non-homographe, ne pose pas de problème aux lexicographes.

¹ En nous intéressant aux lexèmes *voler*, *bouchon* ou encore *grève*, *banque*, *fenêtre*, etc. nous préférons au terme *polysème* celui de *lexème à sens multiples*, d'une acception plus large.

En revanche, [la polysémie] ‘concerne pratiquement la totalité du vocabulaire courant d’une langue.’ (Cusimano 2008 : 52).

Ainsi reste-t-il la question de savoir différencier l’homonymie homographe et la polysémie.

En langue, la plupart des signifiants correspondent à plusieurs sémèmes ; si ces sémèmes sont totalement disjoints, on parle d’homonymie ; s’il existe entre eux des relations perçues intuitivement et qui se peuvent décrire à la lumière des règles générales de métasémémie, on parle de la polysémie (Kerbrat-Orecchioni 1997 : 114).

Nous avons l’impression que la phrase ci-dessus explique davantage l’homonymie que la polysémie. Elle répond, nous semble-t-il, à la remarque de Kleiber concernant la ‘[remise] en cause des faits d’homonymie’ :

On constate dans l’abondante littérature sur la multiplicité des interprétations une intéressante différence entre le traitement de l’homonymie et celui de la polysémie. Si les phénomènes polysémiques sont bien souvent remis en cause, les cas d’homonymie se trouvent généralement épargnés, même si comme pour *voler* ou *grève* il s’agit à l’origine d’un réel changement de sens. L’affaire peut sembler anodine. Elle l’est toutefois beaucoup moins, si l’on prend en compte le fait que ce qui pousse à nier les faits de polysémie devrait aussi, en grande partie, servir pour remettre en cause les faits d’homonymie. (Kleiber 2008 : 87-88)

Ce problème mentionné par Kleiber nous semble particulièrement intéressant. Notre intérêt va notamment au sens des lexèmes comme *voler* ou *grève*, pour lesquels la motivation est aujourd’hui perdue, mais dont les liens sémantiques en diachronie sont tout à fait connus. La question est de savoir si, aujourd’hui, on doit les qualifier comme relevant de la polysémie ou de l’homonymie.

Voler s’emploie comme verbe transitif en termes de Fauconnerie et signifie : « Poursuivre en volant ; il se dit de certains oiseaux de proie qui sont dressés à chasser, à poursuivre d’autres oiseaux ou quelque autre sorte de gibier. » (<https://www.cnrtl.fr/definition/voler>). Il est légitime de se poser la question : est-ce que le faucon vole pour s’emparer de la proie ou est-ce qu’il se déplace dans l’air pour voler sa proie ? Nous pensons que le verbe «voler» représente un cas d’ancienne polysémie, perdue dans la diachronie depuis l’époque médiévale et que, dans le français contemporain, ce verbe est considéré comme ayant des formes homonymes. (Miljković 2019 : 219-220)

Nous pouvons ajouter l’exemple du lexème *grève* : plage sablonneuse / plage sablonneuse au bord de la Seine (Place de Grève) / plage sablonneuse au bord de la Seine où les ouvriers se réunissaient pour chercher du travail / plage sablonneuse au bord de la Seine où les ouvriers se réunissaient en cessant le travail et en réclamant leurs droits / cessation collective du travail. Aujourd’hui, peu de gens connaissent l’étymologie du lexème *grève*. La liaison entre la plage sablonneuse et la cessation du travail est oubliée, la motivation polysémique est perdue et, tout comme pour le verbe *voler*, nous pouvons estimer qu’il s’agit de polysémie en diachronie. Il est évident que, pour justifier cette liaison polysémique, il est nécessaire de faire appel à l’étymologie.

La polysémie proprement dite a ouvert la voie à d’autres approches de cette notion sémantique relevant, au sens le plus large, de la polysémie logique.

L’approche cognitive, avec Cruse, donne notamment un autre regard sur la polysémie : ‘bounded sense units are not a property of lexical items as such ; rather they are

construed at the moment of use'. (Kleiber 2008) Ceci se trouve à la base de sa théorie des facettes.² Même si Kleiber (1999), influencé par Cruse, transpose cette théorie à la langue française, il faut admettre que cette théorie n'a d'apport que pour un nombre limité de lexèmes.³

Restant dans le domaine de la polysémie logique, Kleiber présente son principe de métonymie intégrée : 'Certaines caractéristiques de certaines parties peuvent caractériser le tout' (Kleiber 1999 : 143). Pour l'expliquer, Kleiber dit que « [elle] vise [...] qu'un référent, dans un sens très large du terme, peut se voir appliquer des propriétés, événements, etc. qui concernent en fait uniquement certaines de ses « parties ».

Une autre approche cognitive revient à Langacker qui traite des zones actives. Cette théorie discute l'usage de substantifs globaux en lieu et place de substantifs n'en désignant qu'une partie, un effet, un attribut... nommé *zone active*. (Langacker 1984 : 172-188). Le centre d'intérêt de Langacker est la relation prédicative entre l'argument sujet et l'argument objet pour lesquelles il introduit les termes *trajecteur* pour l'acteur principal et *landmark* pour l'acteur secondaire.

Qu'il s'agisse de polysémie proprement dite, polysémie cognitive, ou autre polysémie logique, le fait est que ce sont les traits sémiques⁴ communs qui permettent d'établir la compréhension des différents sens des lexèmes à sens multiples. Cela concerne ainsi la polysémie en général. En effet, c'est l'intersection des ensembles de traits sémiques associés aux différents lexèmes qui donne la possibilité de trouver les liaisons logiques entre une *opération* chirurgicale, mathématique ou militaire, ou encore entre une *ordonnance* militaire ou celle d'un médecin. C'est aussi cette intersection qui permet la compréhension des différents sens du lexème *livre*, de comprendre pourquoi le pantalon entier est vu comme sale alors qu'il n'y a qu'une tache sur lui, et quels sont les zones actives du chien lorsqu'il mord le chat. Sans parler du rôle crucial de la polysémie qui permet la compréhension de la métaphore et de la métonymie.

Sur un autre plan, il est à noter que certains lexèmes sont classifiés comme homonymes par certains lexicographes, alors que d'autres y voient de la polysémie. Il est possible que cette différence provienne du fait que certains dictionnaires prennent en compte la polysémie en diachronie, tandis que d'autres ne le font pas, alors qu'à notre avis c'est un aspect important pour appréhender la frontière subtile entre homonymie et polysémie.

Nous allons présenter graphiquement les différentes formes de polysémie, jusqu'à la polysémie en diachronie. Nous allons discuter particulièrement l'exemple *cher* qui est, dans certains dictionnaires, présenté sous deux entrées homonymes, alors que dans d'autres il est présenté comme polysème.

²Dans notre article *La théorie des facettes appliquée à la langue serbe*, (*Revue de littérature, de langue d'art et de culture*, Naslede, Kragujevac 2018 : 305-315), nous avons examiné cette forme de polysémie de plus près.

³ En s'appuyant sur plusieurs critères, dont nous retenons celui des prototypes, Kleiber (Kleiber 1999 : 90-91) soulève les limites de la théorie des facettes. Pour autant, ceci ne diminue pas l'importance des recherches de Cruse.

⁴ '... il faut distinguer deux sortes de sèmes, à savoir d'une part les traits sémiques qui sont distinctifs et d'autre part les traits sémiques qui sont pertinents. Ceci permet de disposer de trois concepts de base : les traits sémiques distinctifs, les traits sémiques pertinents, que l'on réunira sous le terme général de sèmes, et les traits sémiques purs et simples, qui ne sont ni pertinents ni distinctifs, comme les traits sémiques contextuels.' (Touratier 2000 : 52). Précisons ce qu'est un sémème : il s'agit d'un ensemble de traits sémantiques appelés sèmes. Ainsi, un sémème peut être compris de la manière suivante : sémème = sème1 + sème 2 + sème 3 + ... + sème n.

3. PRESENTATIONS GRAPHIQUES

Nous représentons les lexèmes à l'aide d'ensembles avec la logique suivante : à chaque lexème étudié est associé un ensemble d'autres lexèmes qui sont dans une relation sémantique avec le lexème examiné.

Dès lors qu'on étudie des lexèmes différents, on s'intéresse à l'intersection des ensembles associés de façon à étudier leur proximité sémantique.

Nous utilisons cette approche pour décrire successivement des homonymes homophones mais non homographes, des homonymes homographes qui tirent leurs origines de langues différentes, des homonymes homographes qui tirent leurs origines de la même langue mais d'étymons différents, puis différentes formes de polysèmes.

3.1. Homonymie

Qu'il s'agisse des homonymes homophones ou homographes, qu'ils soient venus de langues différentes ou non, (*cent* et *sang* [sã] ; *avocat* et *avocat* [avoka] ; *louer* et *louer* [lue], il n'y a aucune proximité sémantique entre les deux termes, c'est-à-dire aucun sème en commun. Inutile de faire des représentations graphiques pour ces cas simplistes.

3.2. Polysémie proprement dite

Nous commençons par des cas de polysémie proprement dite, telle que Bréal l'a décrite et où la compréhension des sens différents mais apparentés est évidente.

Lexème *opération*

On trouve trois domaines d'emploi de ce lexème : mathématiques, médecine, armée.

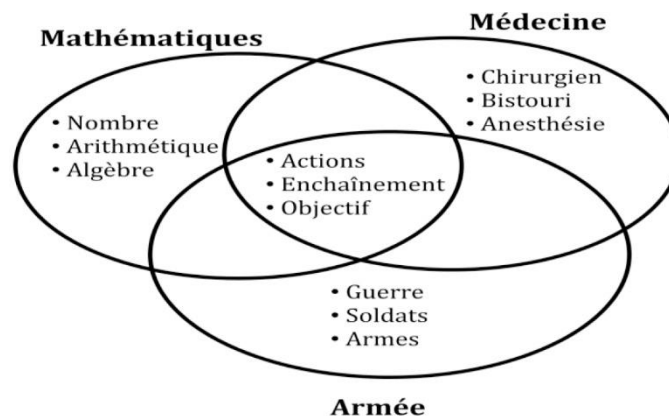


Fig. 1 Opération

Dans l'intersection se trouvent des lexèmes portant les sèmes en commun pour ces trois sens. L'existence même de l'intersection caractérise la relation polysémique.

3.3. Polysémie logique

Nous continuons avec d'autres formes de polysémie. Nous présentons les facettes et les zones actives. La liaison entre les différents sens peut ne pas être évidente à première vue, mais elle existe et est de nature logique.

a) Les facettes : le lexème *banque*

Lorsqu'on parle de banque, on peut penser à la société cotée en bourse ou à un immeuble particulier accueillant une agence ou encore au personnel qui nous reçoit pour gérer nos comptes.

On n'a pas naturellement tendance à percevoir le lexème *banque* comme polysémique. Pourtant, on trouve des lexèmes avec des sèmes en commun. On a donc bien une forme de polysémie.

b) Les zones actives

La notion de zones actives relève de la théorie de Langacker (1984) qui vise à distinguer les parties actives dans le processus d'une action, par exemple en expliquant que lorsque « mon chien mord mon chat », c'est la gueule de mon chien qui mord par exemple la queue du chat.

Ceci aussi représente une forme de polysémie logique, objet d'un glissement de référent.

3.4. Polysémie en diachronie

Maintenant, nous présentons des lexèmes qui autrefois étaient polysèmes, comme *grève* et *cher*, mais qui aujourd'hui peuvent être perçus comme homonymes, au vu de différents dictionnaires monolingues contemporains.

a) Lexème *grève*

Le schéma suivant décrit l'évolution du sens de ce lexème au fil du temps, avec l'apparition d'un nouveau sens qui coexiste aujourd'hui avec le sens primaire.

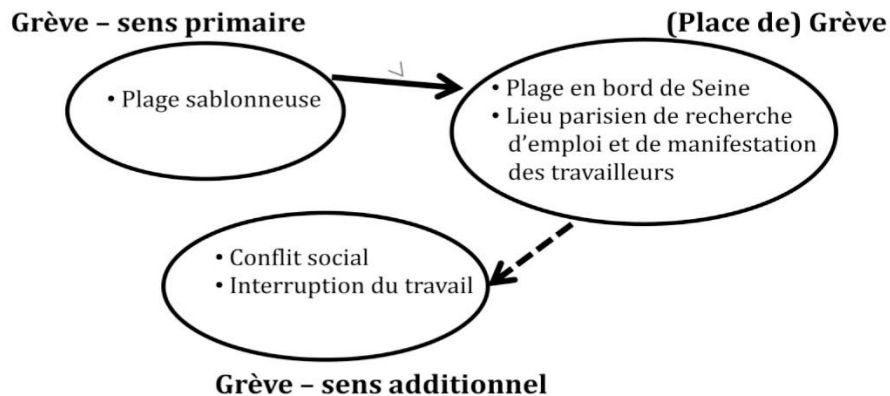


Fig. 2 Grève

Depuis la désignation d'une plage sablonneuse, en passant par la référence à la plage sablonneuse du bord de Seine où les ouvriers se réunissaient pour réclamer du travail, puis à leurs manifestations de mécontentement, le lexème *grève* correspond aujourd'hui aussi à une cessation de travail. Ainsi le lexème *grève* a-t-il aujourd'hui deux sens qui ont un lien polysémique en diachronie dont la motivation est perdue.

b) Lexème *cher*

Ce lexème a aujourd'hui deux sens distincts.

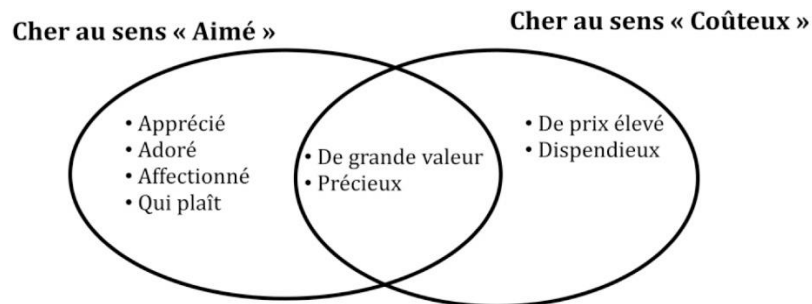


Fig. 3 Cher

Au vu de ce schéma, qui met en évidence la présence de sèmes en commun, nous considérons que le lexème *cher* est polysémique. Pourtant, certains auteurs y voient deux homonymes. Notre avis est qu'on est bien dans un cas de polysémie, même si on ne peut contester une certaine perte de lien en diachronie.

Dans la section qui suit, nous analysons de façon plus détaillée ce lexème et nous justifions notre position.

4. ANALYSE DU LEXÈME *CHER*

L'objectif de cette section est de trouver une explication sémantique adéquate du lexème *cher*. D'un côté, il y a des dictionnaires qui lui consacrent deux entrées, c'est-à-dire qu'ils y voient deux lexèmes homonymes avec respectivement les sens *aimé* et *coûteux*. De l'autre côté, il y a des dictionnaires qui le considèrent comme un seul lexème polysémique.

Le lexème *cher* est un adjectif qui peut être employé en tant qu'épithète ou qu'attribut. Il peut aussi appartenir à la classe des adverbes, mais notre intérêt va vers son emploi adjectival.

4.1. Ce que disent les lexicographes

Dans le Dictionnaire du Français Contemporain, écrit sous la direction de Jean Dubois, nous pouvons trouver les explications suivantes :

1. **cher, chère** adj. 1. *Cher (à qqn)*, qui est l'objet d'une vive tendresse, d'un grand attachement (avant le n. sauf suivi de prép.) : *Mes chers enfants, je pense sans cesse à vous.* <...> 2. (en s'adressant à qqn, dans des formules de politesse ; avant le n.) Marque une sympathie souvent assez vague : *Monsieur et cher client.* <...>

2. cher, chère adj. (après le n.) 1. D'un prix élevé : *Ce livre est trop cher pour ma bourse.* <...> » (DFC 1987 : 228-229)

Pourtant, dans le même dictionnaire, nous trouvons aussi les explications suivantes de l'homonymie et de la polysémie :

homonyme adj. et n.m. 1. Mot de même prononciation qu'un autre, mais d'orthographe et de sens différent, ou de même orthographe, mais de sens différent : « *Sceau* » et « *seau* » sont homonymes entre eux et sont homonymes de l'adjectif « *sot* » ; « *ferme* » (n.f.) et « *ferme* » (du verbe « *fermer* ») sont homonymes. – 2. Celui qui porte le même nom qu'un autre.

♦ **homonymie** (n.f.) (DFC 1987 : 611)

polysémie (n.f.) Caractéristique d'un mot qui présente deux ou plusieurs sens différents (ex. cher dans 'la vie est chère' et 'mon cher ami').

♦ **polysémique** adj. Le mot « acte » est polysémique (l'acte de loi, le troisième acte d'une comédie, un acte de courage). (DFC 1987 : 908).

L'explication proposée pour le mot *polysémie*, à savoir : 'caractéristique d'un mot qui présente deux ou plusieurs sens différents' ne donne, nous semble-t-il, aucune information précise pour différencier la polysémie de l'homonymie. Plus gênant, l'exemple *cher* qui y est cité est en contradiction avec les définitions fournies pour les deux entrées *cher* de ce même dictionnaire.

Parmi les autres dictionnaires que nous avons consultés – Hachette (2001 : 301), Dixel (2009 : 346), LNPR (2007 : 413), Larousse-2 (2009 : 191) – ainsi que les dictionnaires en ligne : CNTRL ; TLFi ; Dico-AF ; LarousseEnLigne), seul le Larousse en ligne traite le lexème *cher* sous deux entrées.

Les exemples de tous les dictionnaires que nous avons mentionnés, sont très semblables : Ils partent des phrases comme :

1 Qui est tendrement aimé, auquel on tient beaucoup. *C'est mon vœu le plus cher.* [...] ; **3.** Dont le prix est élevé. *La viande est chère.* » (Hachette) ;

I 1. Qui est aimé ; pour qui on éprouve une vive affection. *Les êtres qui lui sont chers.* [...] ; **II** (attribut ou après le nom) **1.** D'un prix élevé. → coûteux, onéreux : opposé à *bon marché*. *Une voiture très chère.* » (Dixel) ;

1. Qui est l'objet d'une vive affection : aimé, chéri. *Pleurer un être cher.*

2. Auquel on attache du prix, de l'importance : précieux. [...] 4. D'un prix élevé ; qui exige de fortes dépenses. *Un tissu cher. Lutter contre la vie chère.*

5. Qui vend à des prix élevés. *Magasin, commerçant cher.* (Larousse-2).

Le dictionnaire Larousse en ligne consacre à ce lexème deux entrées :

Qui est l'objet d'un grand attachement ou qui occupe une place privilégiée : Des formules chères aux hommes politiques. Il nous était plus cher qu'un frère. [...] (LarousseEnLigne: page cher/15125).

Qui est d'un prix élevé, qui est coûteux : Les premières fraises sont chères. [...] (LarousseEnLigne: page cher/15126).

On pourrait se questionner sur la pertinence de l'objectif de notre travail. Si la majorité des dictionnaires traite le lexème *cher* comme polysème, le problème que nous soulignons peut sembler sans importance. Néanmoins, nous pensons que, dès qu'il n'y a pas unanimité entre les lexicographes, une discussion s'impose.

4.2. Autres argumentations de linguistes

En opposant l'analyse traditionnelle de type polysémique à l'analyse distributionnelle de type homonymique, Jean Dubois prend comme exemple l'adjectif *cher*, et y voit deux homonymes. Il explique ceci par :

... leurs distributions [qui] s'excluent : *la vie chère* (couteuse) s'oppose à *mon cher ami* (aimé) comme substantif + x à y + substantif ; dans le premier 'sens', *cher* est postposé dans tous les cas ; dans le second, *cher* est antéposé dans la plupart des cas. (Dubois 1965 : 14).

Touratier défend, lui aussi, la thèse de l'homonymie :

Un autre critère formel, qui, dans le cas de *cher*, confirmerait l'homonymie, est le fait que des séries dérivationnelles différentes s'expliqueraient assez bien par une homonymie de base de dérivation. C'est ainsi que le nom *cherté*, l'adjectif *chérot*, et le verbe *enchérir* ont des sens qui ne se rattachent qu'à *cher* « coûteux », alors que le verbe *chérir*, et l'adjectif *chéri* se rattachent exclusivement à *cher* « aimé ». Malheureusement cette séparation n'est pas systématique, l'adverbe *chèrement* présentant la même homonymie que l'adjectif *cher* :

« **chèrement** <...> 1. D'une manière affectueuse et tendre 2. À haut prix, d'un prix élevé <...> VIEUX.

... homonymie que, Le Nouveau Petit Robert traite, à tort, nous semble-t-il, de façon polysémique. » (Touratier 2000 : 89-90).

Évidemment, comme en atteste la marque d'usage VIEUX visible ci-dessus, le lexème *cher* a subi des évolutions de sens au fil des siècles. Ceci nous amène à évoquer son étymologie et ses progressions en diachronie.

4.3. Étymologie et évolution du sens

Étymologiquement, le lexème *cher* vient du mot latin *carus* (DicoLatin : page Latin/Lemme/0/CARUS/index.html).

Plaute utilise *cher* pour désigner quelque chose qui est précieux pour renvoyer à quelque chose qui est de grand prix ; et un siècle plus tard, Cicéron utilise le même mot avec le sens 'aimé tendrement', 'estimé', que le dictionnaire Le Robert explique comme 'de prix, de valeur inestimable'.

Il est ainsi pertinent que, dans notre présentation graphique du lexème *cher*, nous avons retenu dans l'intersection *précieux* et *valeur* comme des lexèmes ayant en commun des traits sémiologiques contextuels, c'est-à-dire des lexèmes proches, suivant le contexte, des deux sens du lexème *cher*.

Développons quelque peu la signification des lexèmes *précieux* et *valeur*, afin de conforter cette proximité.

a) Lexème 'précieux'

Dans le DFC *précieux* est expliqué ainsi :

1. (après le n.) Qui a du prix, de la valeur : [...] *Pierres précieuses* (= émeraude, rubis, saphir, etc.) [...] – 2. (avant ou plus souvent après le n.) Auquel on attache le prix moralement ou sentimentalement : *Parmi les biens les plus précieux de l'homme figure la liberté.* [...] ... (DFC 1987 : 927).

De son côté, le Nouveau Petit Larousse dit :

précieux, euse (adj). [...] Qui est de grand prix : *bijoux précieux*. II Fig. – Qui nous est cher [...] : *l'estime des honnêtes gens est précieuse*. [...]... » (Larousse-1 1970: 812-813).

On connaît tous divers exemples dans lesquels le lexème *précieux* peut s'interpréter avec les deux sens mentionnés.

b) Lexème 'valeur'

Larousse explique ainsi le lexème *valeur* :

Ce que vaut un objet susceptible d'être échangé, vendu, et, en particulier, son prix en argent : Terrain qui a doublé sa valeur ; Littéraire : Courage, vaillance guerrière. [...] (LarousseEnLigne: page valeur/80972).

De son côté, Le Nouveau Petit Robert (LNPR 2007 : 2673) indique :

I Qualité d'une personne : Ce en quoi une personne est digne d'estime [...] *Hautes valeurs morales*

II Qualité d'un bien marchand A. La VALEUR 1 caractère mesurable (d'un objet) en tant que susceptible d'être échangé, désiré → prix *Valeur d'un bien, d'un terrain, d'un bijou...*

III Qualité, intérêt d'une chose A. La VALEUR 1. Caractère de ce qui répond aux normes idéales de son type, qui a de la qualité. Attacher de la valeur à un objet, un souvenir : « *ce que la proche attente de la mort donne de valeur à l'instant* » (Gide)

4.4. Notre point de vue

Le mot *cher* vient du mot latin *carus*, lequel déjà en latin a deux sens : *dulcis* et *pretiosus* (GDL: page dictionnaire-francais-latin.php?parola=cher). Le mot *dulcis* veut dire 'à la saveur douce' et 'agréable, plaisant, aimable, chéri', alors que *pretiosus* veut dire 'précieux, de grande valeur' et 'cher, coûteux'. Les deux sens existent encore aujourd'hui.

On sait que les termes *synonymie*, *homonymie* et *paronyme* ont été déjà expliqués par Aristote (Aristote, *Catégories*), tandis que la notion de *polysémie* a été introduite une vingtaine de siècles plus tard. Néanmoins, ceci ne veut pas dire que la polysémie n'existait pas à l'époque antique. Elle n'était pas perçue comme un rapport sémantique pertinent. Pour autant, la liaison entre *carus* dans le sens « coûteux » et *carus* dans le sens « aimé » est bien perçue. Il s'agit de quelque chose ou de quelqu'un qui a de la *valeur*, qui est *précieux*, qui est estimé, dans le sens matériel ou émotionnel. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit, déjà dans l'antiquité, d'un lexème polysème.

Notre avis consistant à dire que le lexème *cher* est encore polysème de nos jours est étayé par le partage de traits sémiqes que nous avons argumenté avec les lexèmes *précieux* et *valeur*. Lorsqu'il y a une intersection, telle que celle que nous avons explicitée, entre deux sens d'un même lexème, celui-ci ne peut être que polysème.

5. CONCLUSION

L'homonymie, dont on parle dès l'antiquité, s'oppose, dans les recherches sémantiques contemporaines, à la polysémie qui a été décrite seulement au XIX^{ème} siècle.

Dans le présent article, nous avons examiné l'homonymie et la polysémie, ainsi que des lexèmes homonymes et polysèmes, avec un regard particulier sur le lexème *cher*.

La différence entre l'homonymie et la polysémie a été largement présentée dans la littérature. Nous y avons apporté une représentation graphique qui, par son aspect ensembliste, contribue aux explications existantes.

Nos ensembles permettent de représenter les différentes formes de polysémie. Ceci grâce à la mise en évidence d'une intersection dans laquelle se trouvent des lexèmes contenant des sèmes en commun avec les lexèmes examinés.

Nous avons notamment parlé de la polysémie en diachronie, qui nous semble importante pour expliquer certains cas où la frontière entre les polysèmes et les homonymes s'avère délicate et subtile.

Ceci nous a nécessairement demandé de nous pencher sur l'étymologie, en particulier pour le lexème *cher*.

Après avoir posé un cadre théorique traitant des différentes formes de polysémie et avoir étudié différents dictionnaires, nous sommes arrivés à conclure à la polysémie du lexème *cher*.

Ce point de vue, bien que retenu par une partie des lexicographes, ne fait pas l'unanimité. Pour autant, notre analyse fondée sur l'étymologie et l'évolution de sens dans le temps conforte le bien-fondé d'une interprétation selon laquelle on est en présence de polysémie dont la motivation n'a pas été véritablement perdue en diachronie.

Le phénomène de perte de motivation du lien polysémique est clair, et d'ailleurs reconnu de façon générale, dans le cas du lexème *grève* ayant donné deux homonymes. Pour ce qui est du lexème *cher*, nous avons tâché de montrer que la motivation a subsisté dans le temps, ce qui nous permet de caractériser ce lexème comme polysème.

Note : Cet article est rédigé dans le cadre du projet scientifique international Les langues, les littératures et les cultures françaises et slaves en contact et en divergence, No 1001-13-01, approuvé par la Faculté de Philosophie de l'Université de Niš et soutenu par l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Ambassade de France en Serbie.

REFERENCES

- Aristote, *Catégories*, Chapitre premier
- Bréal, Michel. 1976. *Essai de sémantique*, Slatkine Reprints, Genève. Réimpression de l'édition de Paris, 1924
- Cusimano, Christophe. 2008. Dans Katarzyna Wolowska : La polysémie et le sens virtuel. *Études romanes de Brno 35-1*, 2014
- Derradji, Arezki. 2014. Forme schématique et polysémie. *Études romanes de Brno 35-1*. 2014
- DFC. 1987. *Dictionnaire du français contemporain*, Librairie Larousse.
- Dico-AF. Outil de consultation du Dictionnaire de l'Académie française, consulté le 29 avril 2021. <https://academie.atilf.fr/9>
- DicoLatin. *Dictionnaire et outils pour les latinistes*, Dictionnaire en ligne, consulté le 29 avril 2021. <https://www.dicolatin.com>
- Dixel. 2009. *Dictionnaire Dixel Le Robert*, Édition 2010.
- Dubois, Jean. 1965. *Grammaire structurale : Le nom et le pronom*, Paris, Larousse.
- GDL. *Grand Dictionnaire Latin*, Dictionnaire en ligne, consulté le 29 avril 2021. <https://www.grand-dictionnaire-latin.com/>
- Hachette. 2001. *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, Edition 2002.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1997. *La Connotation*, Presses Universitaires de Lyon.
- Kleiber, Georges. 1999. *Problèmes de sémantique, la polysémie en question*, Septentrion.
- Kleiber, Georges. 2008. Petit essai pour montrer que la polysémie n'est pas un sens interdit, *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF'08 ISBN 978-2-7598-0358-3, Paris, 2008, Institut de Linguistique Française - Conférences plénières DOI 10.1051/cmlf08341*
- Langacker, Ronald. 1984. Active Zones. *Tenth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*.

- Larousse-1. 1970. *Le Nouveau Petit Larousse*, Éditions Larousse.
- Larousse-2. 2009. *Le petit Larousse 2010*, Éditions Larousse.
- LarousseEnLigne. Dictionnaire en ligne, consulté le 29 avril 2021. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- LNPR. 2007. *Le Nouveau Petit Robert 2008*, Dictionnaires le Robert.
- Miljković, Ivana. 2018. Analyse comparative de quelques cas d'homonymie et de polysémie en français et en serbe, *NAUKA I SAVREMENI UNIVERZITET 7, JEZICI I KNJIŽEVNOSTI U KONTAKTU I DISKONTAKTU, 2018, Tematski zbornik radova, knjiga 1, Niš, 2018, 93-105, UDK 811.133.1'373.42 : 811.163.41'373.42*
- Miljković, Ivana. 2019. Le changement de sens des lexèmes en diachronie, *Facta Universitatis, Series Linguistics and Literature, Vol.17, N°2, 2019, University of Nis, (215-225) ISSN 0354-4702 (Print)*
- Miljković, Ivana. 2020. Analyse comparative de la métaphore et de la métonymie et théories cognitives associées, *Philologia Mediana (279- 294) :*
https://izdanja.filfak.ni.ac.rs/casopisi/2020/download/3269_d33e3844624ac52ef315e393b18ddd7c
- Pottier, Bernard. 1992. *Sémantique générale*, Presses Universitaires de France.
- TLFi, *Trésor de la langue Française*, Dictionnaire en ligne, consulté le 9 avril 2021.
<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2289508320;r=1;nat=;sol=0;>
- Touratier, Christian. 2000. *Sémantique*, Arman Colin.

SUPTILNA GRANICA IZMEĐU POLISEMIJE I HOMONIMIJE

U članku se predlaže komparativno proučavanje homonimije i polisemije. Predstavljamo ta dva koncepta kako bismo istakli razlike tih pojmova, što bi olakšalo kategorizaciju leksema. Posebnu pažnju pridajemo leksemi cher, za koju se postavlja pitanje klasifikacije.

Polisemiju karakterišu zajednički semi koji pripadaju različitim značenjima jedne iste lekseme, što nije slučaj sa homonimijom. Deskriptivnom i kontrastivnom metodom pridružujemo svakoj proučavanoj leksemi lekseme koje imaju zajedničke seme, a u cilju daljeg proučavanja tih zajedničkih sema. Na taj način saznajemo da li je reč o homonimiji ili polisemiji u svakom pojedinačnom slučaju.

Na formalnom planu, spominjemo neke od savremenih teorija. Međutim, ne zanemarujemo dijahroniju i etimologiju koje su pertinentne za temu našeg istraživanja.

Reč cher na francuskom može se razumeti na dva načina: može označavati coûteux (skup) ili aimé (voljen). Da li je reč o polisemnoj leksemi ili o dve homonimne lekseme? Naš stav je da je reč o prvoj hipotezi, koji argumentujemo etimologijom i proučavanjem različitih rečnika.

Ključne reči: homonimija, polisemija, etimologija, dijahronija